

CITOYENNETÉ

Définition

Principe selon lequel les individus faisant partie d'une même Nation ont les mêmes droits, les mêmes devoirs et participent à la vie de la Cité.

Explications

Les droits sont de trois sortes :

1. **civils** (droit de propriété, liberté de pensée, etc),
2. **politiques** (être éligible, voter, etc),
3. **droits économiques et sociaux** (affiliation à un système de protection sociale notamment).

Les **devoirs** sont notamment de défendre la Nation, payer ses impôts, participer aux élections, etc.

La **participation à la vie politique** peut prendre des formes très diverses (voter bien sûr mais aussi participer aux débats publics, participer à la vie associative ou manifester, etc).

Indicateurs

- Un indicateur politique peut être le **taux de participation électorale** à une élection (ou son complémentaire, le **taux d'abstention électorale**: comportement inverse).
- Mais un comportement comme **l'engagement associatif** peut également marquer (au sens large) le **niveau** - et le **type** (selon des associations) - d'implication des individus dans la société, au niveau local ou national.

Tendances

- Dans les **pays à économie de marché**, l'exercice de la citoyenneté prend des formes d'expression de plus en plus variées.

Ce phénomène est en partie dû au développement de nouvelles formes de relations sociales marquées par un certain **individualisme** (réseaux sociaux, consommation).

A l'inverse, de **nouvelles formes de solidarité** se développent et revendiquent une démarche « planétaire » et transnationale dans leur activité (à travers des ONG dans le domaine humanitaire ou écologique, par exemple).

Enjeux

- **Au niveau national** : peut-on accorder des attributs de la citoyenneté à des étrangers qui résident sur le territoire national ?

La question a longtemps été l'objet d'un débat (depuis la Révolution de 1789) et à trouver une réponse (partielle) dans l'attribution du droit de vote aux élections municipales et européennes pour les étrangers originaire des pays membre de l'Union Européenne (depuis le traité de Maastricht, en 1992).

- **Au niveau international** : peut-on accorder une protection particulière aux personnes qui ne disposent plus d'aucun droits particuliers ?

Lorsque les individus sont nés ou vivent sur un territoire qui ne bénéficie plus de la souveraineté d'un Etat, ils ont le **statut d'apatrides**. En droit international, lorsque ce statut est accordé aux personnes, elles

disposent d'une protection spéciale dans tous les Etats qui doivent les accueillir et les protéger (convention de New York de 1961 sur le statut des apatrides).

Erreurs Fréquentes

- Oublier que la citoyenneté est **l'objet de droits** (comme le droit de vote), **mais aussi de devoirs** (comme le paiement des impôts).

En savoir plus

- Une fiche thématique du site Vie-publique.fr : [Les étrangers ont-ils le droit de vote ?](#) (2019)
- UNHCR-France : [Le parcours d'une apatride – Anastasia Trevogin](#) (2016)

Sources : d'après <http://ses.webclass.fr/>
(+ mise à jour et modifications)